



Demande d'une Licence Provisoire de Tir Sportif

Nom		Sexe													
Prénom		Date Nais.													
Num. National	<table border="1" style="width: 100%; height: 20px;"> <tr> <td style="width: 5%;"></td><td style="width: 5%;"></td><td style="width: 5%;"></td><td style="width: 5%;"></td><td style="width: 5%;"></td><td style="width: 5%;"></td><td style="width: 5%;"></td><td style="width: 5%;"></td><td style="width: 5%;"></td><td style="width: 5%;"></td><td style="width: 5%;"></td><td style="width: 5%;"></td> </tr> </table>													Lieu Nais.	
rue		n°													
CP		Localité													
Num. Affilié	<table border="1" style="width: 100%; height: 20px;"> <tr> <td style="width: 5%;"></td><td style="width: 5%;"></td><td style="width: 5%;"></td><td style="width: 5%;"></td><td style="width: 5%;"></td><td style="width: 5%;"></td><td style="width: 5%;"></td><td style="width: 5%;"></td><td style="width: 5%;"></td><td style="width: 5%;"></td><td style="width: 5%;"></td> </tr> </table>												tél/GSM		
email															

Date de la demande

Signature

photo d'identité
aux normes
légales :

35 x 45 mm

N/B ou couleur, de
face sur fond clair

Ce document sera remis au gestionnaire de votre club, il se chargera de transmettre votre dossier lors d'un envoi destiné à la Fédération.

Toutefois, pour que votre demande soit réalisée dans de bonnes conditions, il faut impérativement suivre la procédure décrite ci-dessous :

Le demandeur doit être affilié via un club auprès d'une fédération de tir reconnue pour l'année en cours -dans tous les cas les documents doivent être anciens de 3 mois maximum !

Le dossier à transmettre par le club sera complété par le demandeur, et devra comprendre les documents suivants en vue d'introduire une :

Demande LTS Provisoire

- une photo d'identité récente aux normes légales (N/B, couleur, format 35 x 45 mm, de face sur fond clair) – pas d'impression jet d'encre, de document scanné...
- une copie recto/verso de la Carte d'Identité
- une copie d'un extrait de casier ancien de 3 mois max. (peut être identique au document fourni au club)
- une copie certificat médical ancien de 3 mois max. (SAUF si fourni lors de l'affiliation et toujours valable dans le temps)
- paiement de 15,00€ à remettre au gestionnaire de votre club.